

Compte rendu réunion de Conseil Municipal du 18 janvier 2022

Étaient présents :

M. PAILLARD Michel, Mme CHAUVIGNE Sophie, M. FERANDIN Pierre, M. SAUVAGE Alexis, Mme LEGROUX Virginie
Mme BEAUDUCEL Sylvia, M. BERGERE Arnaud, M. BRUNEAU Patrice, Mme CHEVALIER Martine, Mme GOUPIL Marjorie (arrivée à 20h00), M. CHAUVIN Jean,
Mme LEBOSSÉ Monique, M. DE SOJANAR Andony, M. LANDAIS Hubert M. LOCHARD Pascal, M. LOCHIN Jean-Yves,

Etaient absents excusés : Mme PIAU Betty, M. BOUVIER Rodolphe pouvoir donné à M. FERANDIN Pierre

Secrétaire de séance : Mme BEAUDUCEL Sylvia

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Marchés publics

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des décisions prises concernant les marchés de travaux, fournitures, services et accords-cadres.

N° DECISION	DATE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT
2021.12.29	20/12/2021	Raccordement et préparation pour modulaires - Rue du Saule	FTPB	8 777,02 € HT
2021.12.30	22/12/2021	Raccordement des AEP du bâtiment modulaire hors lot	GRIMOUX	4 663,91 € HT
2021.12.31	22/12/2021	Location modules pour cabinet médical	ALGECO	49 387,48 € HT
2021.12.32	28/12/2021	Modernisation du réseau informatique à la Mairie	ADI	13 285,11 € HT

Monsieur Alexis Sauvage et Madame Virginie Legroux indiquent que des modulaires ont été installés rue du Saule afin d'aménager 3 cabinets pour accueillir des professions paramédicales (ostéopathes, psychologue-clinicienne et orthophoniste), courant le premier semestre 2022. Une signalétique sera mise en place en vue d'orienter les patients entre la maison médicale (3 médecins, 1 sage-femme) et les modulaires (professions paramédicales). Le coût de cette installation est d'environ 63 000 € HT. Monsieur Pierre Ferandin indique que le loyer net mensuel sera de 450 € hors charges.

Monsieur le Maire émet l'avis qu'au regard de ces faits marquants, il faut adapter la capacité d'accueil des professionnels de la santé, c'est pourquoi une étude est en cours concernant l'extension de la maison médicale.

Le travail le plus difficile reste à venir pour fidéliser les professionnels qui vont s'installer. La présence de tels services de santé est une chance pour le développement de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'en complément de l'installation de matériel informatique en mairie, et dans l'attente de travaux plus conséquents, des travaux de câblage informatique sont en cours.

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des renoncations au droit de préemption urbain sur le bien vendu sur la commune :

BIEN	REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE	NOTAIRES
habitation	AE 54	23 rue de la Concorde	Me GUILLERON

STRATEGIE, URBANISME, TERRITOIRE, BATIMENTS, VIE ECONOMIQUE ET COMMUNICATION

01- Représentation de la commune au sein de Laval Agglomération

Maire

Au regard des enjeux actuels au sein de l'agglomération, le Conseil Municipal décide que le Maire puisse être membre titulaire des commissions permanentes de Laval Agglomération :

- Commission 7, actions sociales et santé
- Commission 8, ressources

02- Mise en place d'un crédit-bail immobilier – Restaurant sis 4 rue des Genêts

Maire

Le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre d'un crédit-bail immobilier concernant le local commercial sis 4 rue des Genest à Saint-Pierre-La-Cour, à savoir : loyer mensuel de 1 200 € HT sur une période incompressible de 8 années et possibilité d'acquérir le bien sous certaines conditions. Il devra par exemple être défini comment les locataires pourront se porter acquéreur de l'ensemble (local commercial et appartement) ou seulement du local commercial au sein de ce contrat de crédit-bail immobilier. Les frais de mise en œuvre du crédit-bail immobilier seront à la charge des futurs acquéreurs lors de la vente du bien.

Le restaurant devrait ouvrir le 4 avril prochain.

03- Acquisition de l'ancien atelier Pascal Méca

Mme Legroux

Il est rappelé que la commune a sollicité une modification du PLUi de Laval Agglomération afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur la commune, puisque la zone d'activité actuelle n'a plus de terrain disponible. Une réponse négative a été apportée par les services compétents. Madame Virginie Legroux, adjointe déléguée en charge des bâtiments communaux, indique que la commune a été informée de la procédure en cours pour le bâtiment de l'ancien atelier Pascal Méca, sis 7 zone d'activités La Balorais à Saint-Pierre-La-Cour.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir le bâtiment (superficie de 343 m², implanté sur une parcelle de 1 475 m²) au prix de 110 000 € net vendeur, afin de proposer des locaux d'activités.

INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS, ESPACES VERTS

04- Viabilisation d'une structure d'accueil séniors – Lot VRD/mobilier/plantations et Ensemble immobilier pour personnes âgées – Lot VRD/Plantations - Annulation des intérêts de retard

M. Sauvage

Monsieur Alexis Sauvage, adjoint délégué à la gestion des infrastructures de la commune, rappelle que dans le cadre des travaux de la résidence des Meuniers, un marché de travaux initial, d'un montant de 300 000 euros HT, et un marché complémentaire, d'un montant de 54 873,88 euros HT, ont été attribués à l'entreprise FTPB afin que soient réalisés les travaux de viabilisation. Des négociations sur les délais ayant été négociées entre la Commune et l'entreprise FTPB, il convient de régulariser la situation administrative en annulant les pénalités de retard prévues dans les conditions d'exécution des deux marchés publics.

Le Conseil Municipal approuve l'annulation de cette pénalité de retard envers la société FTPB.

Restitution commission

Monsieur Alexis Sauvage fait part des procédures de consultations lancées par la collectivité : marché de travaux d'aménagement du parking rue du Moulin et marché de travaux de mise en viabilité du lotissement de la Reveurie 7.

ENFANCE ET JEUNESSE

FINANCES, VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS COMMUNALES

05- Autorisation d'engager, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

M. Ferandin

Le Conseil Municipal accepte d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette 2021 et aux restes à réaliser 2020).

Monsieur Pierre Ferandin, adjoint délégué aux finances et à la vie associative, précise que lors du Conseil Municipal de février, une présentation de la situation financière de la commune et les orientations en fonctionnement et investissement sont prévues. Lors du Conseil Municipal de Mars le budget de l'année 2022 sera à approuver.

Restitution commission :

Monsieur Pierre Ferandin précise que la remise des offres des entreprises concernant les travaux d'extension du gymnase sont prévues pour le 31 janvier prochain. Des choix devront être faits afin d'ajuster le projet à l'enveloppe financière initiale, sachant que les prix des matériaux ont augmenté. Le démarrage des travaux est prévu en avril 2022.

La prochaine commission portera sur le programme des manifestations communales. Une réunion prévue le 7 février prochain avec toutes les associations permettra de répondre aux associations quant à leurs demandes de subventions pour le budget 2022. Une présentation du projet d'extension du gymnase et des dates des manifestations communales 2022 sera également évoquée. La réunion pourrait ne pas se tenir dans les conditions initialement prévues au regard du contexte sanitaire.

Monsieur Pierre Ferandin précise que les associations ayant un protocole moins dur que ceux des écoles, un courrier leur a été adressé rappelant les règles à mettre en œuvre dans le contexte de la crise Covid 19.

Accompagnement de Lou-Anne Jolivet : Monsieur Pierre Ferandin présente la démarche de Lou-Anne Jolivet de participer aux Jeux Olympiques 2024. Un soutien financier, matériel et administratif est proposé par la commune. Un plan de communication afin de démarrer le partenariat est également en cours.

✓ CULTURE ET SOLIDARITES

06 -Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Maire

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a approuvé la demande d'agrément pour accueillir un jeune en service civique, afin que soit réalisée la mission « un avenir pour notre passé ». Il rappelle le contenu et l'objectif de cette mission. Faisant suite à l'agrément de la commune par la Préfecture, la commune n'a pas reçu de candidature. Aussi, elle se tourne vers un autre dispositif : le dispositif « parcours emploi compétences » a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC. Une aide de l'Etat est proposée à hauteur de 65% du SMIC sur la base de 20h hebdomadaire. Le Conseil Municipal décide la création d'1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes : mise en œuvre de la mission « un avenir pour notre passé » sur 9 mois à 35 h.

07- Mise en œuvre d'un service médical de proximité

Maire

Monsieur le Maire précise ce qu'est un service médical de proximité (SMP). Il rappelle l'historique de l'arrivée des médecins. Un médecin libéral souhaitait revenir sur la commune à la condition que la commune prenne en charge les coûts administratifs du secrétariat médical. Entre la volonté politique et celle administrative cela n'a pas pu être mis en œuvre. Une réflexion a été menée sur la possibilité pour la commune de verser à une profession libérale une subvention. Aucune solution administrative n'était possible. Le Conseil départemental et Laval Agglomération ont été intégrés à ce questionnement. Puis une commission de travail s'est mise en place le 20 décembre 2021. La société Vyv3 va mettre en œuvre le même principe que celui adopté au pôle Henry Dunant déjà existant sur Laval. Le 23 novembre 2021 cette société est venue visiter différents locaux médicaux et a retenu Saint-Pierre-La-Cour et le Genest-Saint-Isle. Cette structure va recruter 4 secrétaires, 4 médecins, et 2 médecins retraités accompagneront les jeunes médecins thésés. Pour ce faire, il fallait satisfaire un budget de 160 000 €. Le 15 novembre, le bureau municipal a décidé de la participation de la commune à hauteur de 40 000 €. Cette somme sera également versée par le Conseil Départemental de la Mayenne et Laval Agglo. La commune du Genest-Saint-Isle versera 20 000 €. Les 20 000 € restant doivent être répartis entre les 12 communes restantes et bénéficiaire du SMP ouest. La participation a été calculée au regard du nombre d'habitants.

La commune, qui a un vrai projet pour accueillir des professionnels de santé, veut s'en donner les moyens et a donc décidé une participation à hauteur de 40 000 €.

Monsieur le Maire insiste aussi sur le rôle qu'auront à jouer les Pierrots-Courtois dans le maintien des professions médicales et paramédicales. Il indique que les médecins sont en CDD de 6 mois, renouvelable une fois, et que le groupe Vyv3 ne s'est pas engagé à remplacer les médecins en cas de départ. Il sera donc nécessaire qu'ils se fédèrent et d'instaurer une dynamique communautaire, que la collectivité accompagnera de son côté à elle. Une des raisons du départ des anciens médecins était la qualité relationnelle avec leur patientèle.

Commission culture : la prochaine réunion aura pour sujets : les actions de la médiathèque (ateliers écriture et de lecture), Les Nuits de la Mayenne, la promotion des travaux sur la mémoire.

✓ REVUE DE PRESSE

Les articles de presse concernant la commune ont été transmis aux conseillers municipaux.

✓ QUESTIONS DIVERSES

Le mot du Maire

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des différentes rencontres à venir : Madame Samia Soultani, Vice-Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, Madame Cavan, directrice artistique du festival Les nuits de la Mayenne.

Il rappelle que de nombreux échanges ont lieu avec Andony De Sojanar en ce qui concerne la sécurité de la commune. Un projet de mise en valeur des chemins de randonnées est également en cours.

L'année 2022 sera marquée par les élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022). Afin de répondre à l'obligation de principe, deux bureaux de vote seront désormais ouverts.

Monsieur le Maire et Alexis Sauvage ont rencontré un technicien du Conseil départemental de la Mayenne en ce qui concerne la rocade et plus précisément l'accident mortel qui s'est produit. Malgré cette tragédie qui aurait pu être évitée, le technicien a précisé que l'aménagement était conforme aux règles de sécurité. Monsieur le Maire souhaiterait tout de même qu'une glissière de sécurité soit installée. Le Conseil Départemental de la Mayenne n'aurait pas les fonds pour cet aménagement. La cérémonie des vœux n'ayant pas eu lieu, les vœux 2022 seront adressés aux Pierrots-Courtois par courrier.

✓ AGENDA

Commission communication : mardi 25 janvier 2022 à 18h30

Commission finances, vie associative et manifestations communales : 25 janvier à 20h00

Conseil Municipal : 22 février 2022

Vu par Nous, Michel PAILLARD, Maire de SAINT-PIERRE LA COUR. Affiché et publié le 25 janvier 2022 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Michel PAILLARD,
Maire

